

Séance du 17 décembre 2024

Membres en exercice : 11	Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 8	
Absents : 3	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS, Jean-François THEUILLON
Votants : 8	Représentés :
Pour : 8	Absents : Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE
Contre : 0	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
Abstentions : 0	Date de la convocation : 11 décembre 2024

Objet : Régularisation d'emprise de voirie - annulation de cession SCI FAIRE

Monsieur le Maire :

- INDIQUE que par délibération en date du 30 juin 2011, la commune a décidé de régulariser l'emprise du chemin « Saint Pey – Lastujaques – Le Pugneret » et notamment d'acquérir à l'euro symbolique les emprises appartenant la SCI FAIRE ;
- PRÉCISE que, c'est par erreur, qu'une emprise de 3a 27ca provenant de la division de la parcelle A 1005, et correspondant à la grange cadastrée A 1178, a été acquise ;
- DEMANDE l'autorisation de procéder à la signature d'un acte rectificatif permettant d'annuler l'acquisition de la parcelle A 1178 et ainsi en transférer la propriété à la SCI FAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un acte rectificatif annulant la cession de la parcelle A 1178 à la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 09 JAN. 2025
après dépôt en Sous-préfecture le 09 JAN. 2025
après publication ou notification le 09 JAN. 2025

A Sabarat, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 09/01/2025

Date de réception de l'AR: 09/01/2025

009-210902532-2024_21-DE

A G E D I